

# LE STUDIO DU FAUBOURG

## Vide Atelier d'Artistes



Oeuvres, Peinture,  
Matériaux, Livres  
d'Art, Supports  
créatifs..et plein  
d'autres trésors

**WEEK-END**  
**23/24 MAI**  
**DE 10H À 18H**

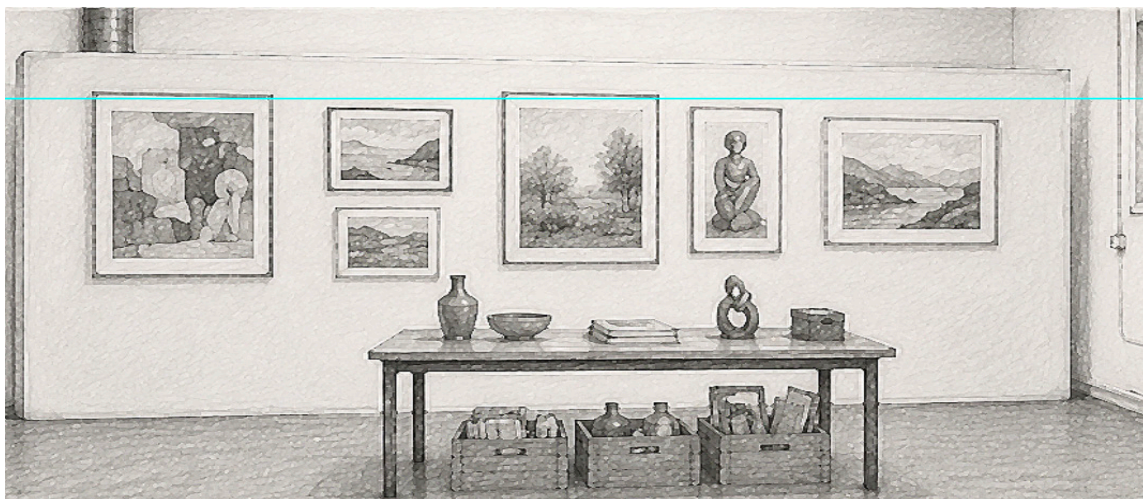
**ENTRÉE  
LIBRE**

**Contrat vide atelier**

Image non contractuelle

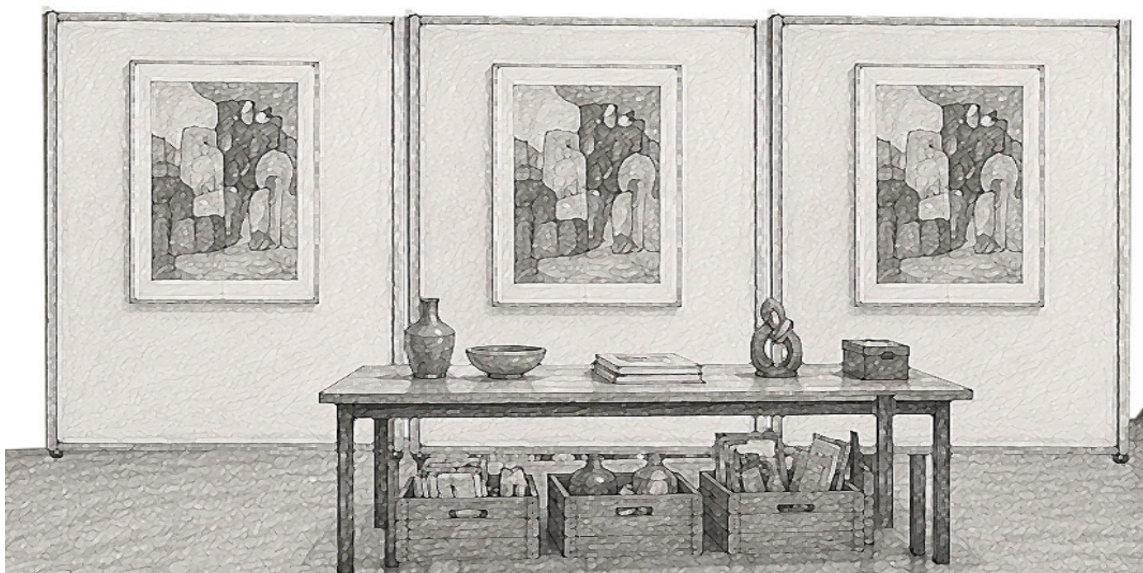
3 ms

2,10m



1 ms

2,10m



## CONTRAT DE PARTICIPATION

### VIDE ATELIER – STUDIO DU FAUBOURG Week-end du 23 et 24 mai 2026 de 10h à 18h

Entre les soussignés :

Le Studio du Faubourg

Association Le Cercle du Faubourg

27 bis rue du 11 Novembre – 13100 Aix-en-Provence

Représenté par son responsable

Ci-après dénommé « l'Organisateur »

ET

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Ci-après dénommé « l'Artiste »

#### 1. Objet

Le présent contrat définit les conditions de participation de l'Artiste au vide atelier organisé par:

le Studio du Faubourg, **les 23 et 24 mai, de 10h à 18h.**

Cet événement a pour objectif de favoriser la circulation des œuvres, matériaux et archives d'atelier, dans une approche accessible et conviviale.

#### 2. Modalités de participation

L'Artiste dispose de :

Un espace d'environ 3 m<sup>2</sup> au sol + (mural et ou panneau)

La possibilité d'ajouter une table (sur demande)

L'Artiste peut proposer à la vente :

Croquis, dessins, études

### **Petits formats**

Tirages, affiches, éditions, livres d'art

Archives, essais, cadres

Matériel et fournitures d'atelier

Il ne s'agit pas d'une exposition classique mais d'un format libre de présentation et de vente.

## **3. Conditions financières**

**Frais de participation : 50 €**

**Aucun pourcentage ni commission n'est prélevé sur les ventes**

**Les transactions sont gérées directement par l'Artiste**

Le règlement valide définitivement l'inscription et ne pourra être remboursé en cas de désistement.

## **4. Engagements de l'Artiste**

L'Artiste s'engage à :

Fournir des œuvres ou objets dont il est l'auteur ou le propriétaire

Assurer le transport, l'installation et le démontage de son espace

Respecter les horaires (installation, ouverture, démontage)

Maintenir un espace soigné et sécurisé

Être présent durant l'événement ou organiser une présence

L'Artiste reste entièrement responsable de ses œuvres, matériels et ventes.

## **5. Engagements de l'Organisateur**

L'Organisateur s'engage à :

Mettre à disposition un espace d'environ 80 m<sup>2</sup> partagé

Fournir des tables si nécessaire

Assurer une communication autour de l'événement

Faciliter les échanges entre artistes et public

Une buvette pourra être mise à disposition pendant toute la durée de l'événement.

## **6. Responsabilité et assurance**

L'Artiste conserve l'entière responsabilité de ses biens

Il lui appartient de souscrire une assurance si nécessaire

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol, perte ou dégradation, sauf faute avérée

## **7. Droit à l'image**

### **L'Artiste autorise le Studio du Faubourg à :**

Photographier et filmer son stand et ses œuvres

Utiliser ces images à des fins de communication (réseaux sociaux, site, presse)

Cette autorisation est accordée à titre gratuit.

## **8. Annulation**

En cas de désistement de l'Artiste, aucun remboursement ne sera effectué

En cas d'annulation de l'événement pour force majeure, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable

## **9. Litiges**

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

À défaut, les tribunaux d'Aix-en-Provence seront compétents.

## **10. Acceptation**

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Fait à Aix-en-Provence, le : .....

L'Organisateur

Signature :

L'Artiste

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :